

NOMBRE
DE CONSEILLERS

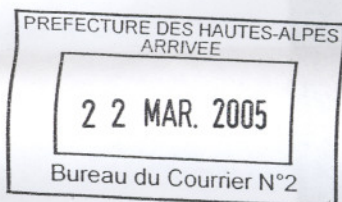
En exercice : 39
Présents à la séance : 30

DATE
DE LA CONVOCATION :

11/03/2005

DATE DE L'AFFICHAGE
PAR EXTRAIT DE LA
PRESENTE
DELIBERATION :

25/03/2005



OBJET :

Projet de ligne à grande vitesse
destiné à prolonger le T.G.V.
Méditerranée jusqu'à Nice :

Position de la Ville de GAP

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GAP

L'AN DEUX MIL CINQ et le DIX-HUIT MARS

le Conseil Municipal de la Ville de GAP, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Pierre BERNARD-REYMOND, Maire

Etaient présents : M. VINCENT, Maire Délégué, MM DIDIER, DAROUX, GILLIO-TOS, Mme SCHREIBER-FABBIAN, M. MEYER, Mmes FARRET-HUNERFURST, PATRON, GRENIER, MM. GALLAND, MARTIN Adjoints. Mme EYNAUD, MM TRON, CALVISI, Mmes FONDO, COUSTURIER, RAPIN, M. MEDILI, Mme JOUVE, M. SAVARIELLO, Mme ASSO, M SEBBAR, Mme DEGRIL, MM. NOVEL-CATTIN, CHEVALLIER, GUIBOUD-RIBAUD, M. JAUSSAUD, Mmes BOUCHEZ, LANGE-MALLET, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé sans pouvoir : M. CARLES.

Excusés : M. D'AMATO, Mmes ALLEMAND, BICHO, Melle HAHN, M. OLIVIER qui ont donné respectivement pouvoir à MM. GILLIO-TOS, VINCENT, SAVARIELLO, MARTIN, Mme BOUCHEZ.

Absents : Mme GAUDIN, M. LISSY, Mme ESCALLIER.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Annie COUSTURIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Rapporteur expose :

Le projet de ligne à grande vitesse destiné à prolonger le TGV Méditerranée jusqu'à Nice et baptisé LGV PACA entre dans une phase publique.

Confirmé dans son principe par le gouvernement lors du Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire du 18 Décembre 2003, le projet va faire l'objet d'un débat public.

La Commission Nationale du débat public (CNDP), saisie par Réseau Ferré de France (RFF), le maître d'œuvre de la ligne, a créé une commission particulière du débat public (CPDP) qui a lancé celui-ci le 21 Février. Il comportera 30 réunions publiques et durera jusqu'au 21 Juin pour un bilan en Juillet.

Trois types de desserte, recouvrant une vingtaine de scénarios et reliant Paris à Nice, sont présentés :

- Le scénario à un axe prévoit le prolongement de la ligne du TGV Méditerranée en desservant successivement les agglomérations de Marseille, Toulon et Nice.

.../...

- Le scénario à deux axes envisage un décrochage au niveau d'Aix-en-Provence avec une branche vers Marseille d'une part, et une vers Toulon et Nice d'autre part.
- Le scénario à trois axes comporte une liaison directe entre Aix et Nice avec deux décrochages vers Marseille et Toulon.

En Octobre, Réseau Ferré de France dira s'il confirme la ligne et sur quel tracé.

La Commune de GAP attache le plus grand intérêt à ce que le tracé de cette ligne croise la vallée de la Durance le plus au nord possible, entre Aix-en-Provence et Pertuis, c'est-à-dire la desserte à deux axes.

En effet, ce tracé :

- est celui qui dessert le mieux Cadarache et donc le futur centre de recherches ITER,
- il évite les zones surpeuplées de l'agglomération d'Aix-Marseille,
- il préfigure une connexion possible avec une future liaison MARSEILLE-Aix-en-Provence-Gap, Briançon, TURIN par le tunnel du Montgenèvre.

Je vous demande donc de bien vouloir m'autoriser à faire connaître la position de la Commune de GAP dans le cadre de ce débat public et à adresser le contenu de notre position à Monsieur le Président de la Commission Aménagement et Développement Durable des Territoires de Montagne au Conseil Economique et Social Régional ainsi qu'aux autorités concernées, et notamment Réseau Ferré de France.

Mise aux voix, cette délibération est adoptée par :

- **POUR : 31**
- **ABSTENTIONS : 4 (MM. JAUSSAUD, GUIBOUD-RIBAUD, OLIVIER, Mme BOUCHEZ)**

PUBLIÉ OU NOTIFIÉ

Acte administratif rendu exécutoire

Le: 22 MARS 2005



LE MAIRE DE GAP
Pour le MAIRE,
l'Adjoint délégué

LE MAIRE :



Pierre BERNARD-REYMOND